

**Nouvelle politique régionale de la Confédération :  
Pas de contributions financières pour des projets dans le  
domaine du tourisme, car selon le SECO, l'UFT ne dispose  
pas d'un concept touristique**

---

**Question**

La nouvelle politique régionale (NPR) de la Confédération a pour but d'aider, par une politique de croissance qu'elle a initiée, à dynamiser les régions périphériques. Par le soutien à des projets innovatifs à haute valeur ajoutée, on entend maintenir ou créer des places de travail, ainsi que contribuer à l'occupation décentralisée du territoire. Selon la Promotion économique, le canton de Fribourg souhaite promouvoir l'innovation.

La nouvelle politique régionale ne se limite pas uniquement aux entreprises industrielles, mais elle concerne aussi d'autres domaines comme l'agriculture, le tourisme, l'énergie et les ressources naturelles, la formation et la santé.

Le soussigné est d'accord avec le Conseil d'Etat : l'innovation est un facteur de valeur ajoutée. Le tourisme est un domaine de la NPR pour lequel des contributions pourraient et devraient être attribuées. Voici ma question :

- Est-il vrai que, dans le canton de Fribourg, les contributions pour des projets du domaine touristique ne peuvent pas encore être versées car, selon le Secrétariat à l'économie SECO, centre de compétence de la Confédération pour les questions de politique économique, l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) ne dispose pas d'un concept touristique ?

Concernant le projet „Wellness im Schwarzsee“, il est indispensable que ce dernier soit soutenu par des contributions de la NPR. Dans ces conditions, il est très gênant que l'UFT n'ait pas présenté de concept touristique à temps.

18 août 2008

**Réponse du Conseil d'Etat**

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR), le canton de Fribourg a établi un programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre 2008–2011 (disponible à l'adresse internet <http://www.innovationregionale.ch>). Dans ce document, les actions que le canton entend mener dans le cadre de la politique régionale ont été définies pour 4 ans. Le tourisme est l'un des domaines clés de la politique régionale et il a sa place dans le programme cantonal de mise en œuvre en tant que tel. Pour répondre aux exigences du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), le canton aurait effectivement dû présenter en 2007 déjà un concept touristique décrivant les actions prioritaires qu'il entendait mener avec le soutien de la NPR. Malgré l'absence d'un tel concept, le SECO a accepté le maintien de cette action dans le programme, à condition que le canton présente un concept touristique au plus tard durant l'année 2009. Pour la période 2009–2011, un montant de 1 527 500 francs pour des contributions à fonds perdu et un montant de 5 488 000 francs pour des prêts ont été prévus par la Confédération et le canton pour le tourisme. La NPR dispose au total de

34 000 000 francs (canton et Confédération) pour la période 2008–2011, pour les contributions à fonds perdu et les prêts.

Sur la base d'un travail préparé par l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT), un concept touristique sera donc présenté par le Conseil d'Etat au SECO d'ici début 2009, dans le but de pouvoir financer des projets touristiques dès l'année précitée, selon la convention-programme signée avec la Confédération.

En conclusion, il découle de ce qui précède que l'absence momentanée de concept touristique ne remet pas en cause le programme cantonal de mise en œuvre de la NPR, lequel traite de ce domaine en particulier. Les projets touristiques ne sont donc pas péjorés par cette situation et peuvent faire l'objet de demandes, selon le processus décrit dans le document « Directives pour les demandes NPR », disponible sur le site internet susmentionné.

Fribourg, le 14 octobre 2008